

QUESTION DU JEUDI

JOUEZ !

Répondez aux questions et tentez de gagner

Les handicaps sont-ils acquis :

- majoritairement à la naissance,
- suite à de accidents du travail,
- ou à cause du vieillissement ?

Cliquez ici
pour répondre

#SEEPH2020 #MEDEFENGAGÉ #AGEFIPHPARTENAIRE



S'INFORMER

Le handicap est la 5ème cause de discrimination en France

Faux : C'est la seconde cause derrière l'origine. 3 millions de personnes déclarent avoir fait l'objet de discriminations au cours de leur vie à cause de leur état de santé ou d'un handicap.

AGISSONS ENSEMBLE

L'entreprise s'engage pendant la SEEPH à mettre en place ultérieurement une ou des actions pour l'emploi des travailleurs handicapés

Rencontrer les partenaires du handicap

Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission locale, ... de nombreux acteurs œuvrent pour l'insertion et le maintien en emploi de travailleurs handicapés. Afin de permettre à ces acteurs de mieux connaître les métiers et attentes des entreprises, notamment dans le cadre d'opérations de recrutement, des actions de rapprochement peuvent être organisées par le MEDEF de votre territoire

Vous êtes intéressé pour accueillir des partenaires du handicap dans votre entreprise ?

Contactez le MEDEF de votre territoire pour lui faire part de votre intérêt pour cette action.

LE SAVIEZ-VOUS ? INFO « PLAN DE RELANCE »

Informations sur l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap - focus « Plan de relance »
Décret n°2020-1223 du 6 octobre 2020 instituant une aide à l'embauche des travailleurs handicapés Aide de 4 000 euros maximum

Plan de relance alternance : un autre levier

- Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation,
- Pour les contrats d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021,
- Aide pour la 1ère année d'apprentissage,
- Toutes les entreprises sont éligibles (sous condition pour celles de plus de 250 salariés),
- Du CAP au Master,
- 5 000 euros pour les alternants mineurs, 8 000 euros pour les alternants majeurs.

Attention: pour les contrats de professionnalisation, l'alternant doit être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat.

YEAH!



MEDEF
Auvergne
Rhône-Alpes



agefiph
Avenir Emploi
des personnes handicapées

Votre contact MEDEF
Auvergne-Rhône-Alpes :

Sarah Ahmidan
Chargée de missions École
Entreprise Handicap
sahmidan@medef-aura.fr